

# Conditions générales

concernant la location saisonnière de l'objet loué :  
27 rue des Ajoncs, 85150 Les Achards (La Mothe Achard), France

## Nombre maximum de personnes:

La maison peut être occupée par un maximum de 6 personnes.  
Une occupation optimale est de 4 adultes et 2 enfants.

## Animaux domestiques:

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans la maison ni sur le terrain.

## Fumer:

Il est interdit de fumer dans la maison.

## Inventaire:

Un état des lieux et un inventaire seront établis le jour de l'entrée dans les lieux du locataire et ils seront annexés. À l'expiration de la location, ces deux annexes seront à nouveau vérifiées et signées par les deux parties.

## Frais de réservation (paiement anticipé) et réservation:

Pour réserver la location, le client doit remplir et signer le formulaire de réservation et le renvoyer accompagné d'un acompte de 20 % du montant total de la location.  
Après réception du formulaire de réservation et de l'acompte, nous vous envoyons une facture de confirmation. Il s'agit de notre acceptation formelle de votre réservation.  
Le paiement complet du prix total de la location est requis 8 semaines avant votre arrivée.  
Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou par Paypal.

## Caution:

Une caution de 300 € par période de location doit être versée au plus tard une semaine avant le début de la location en cas de dommages à l'appartement ou au mobilier.  
La caution sera remboursée dans un délai d'une semaine après le départ, à condition que l'objet ait été inspecté de manière satisfaisante.

## Nettoyage final:

Veuillez laisser l'objet loué dans un état propre et ordonné à la fin de la période de location. Un nettoyage final est inclus dans nos prix de location.  
Nous nous réservons le droit de faire une retenue allant jusqu'à 80 € sur la caution pour le nettoyage final, pour couvrir les frais de nettoyage supplémentaires si vous laissez la maison dans un état inacceptable.

## **Autres:**

Nous vous demandons de respecter nos voisins en ce qui concerne le bruit et les dérangements.

Il est interdit de camper sur le terrain.

Veillez nous signaler immédiatement tout défaut de l'objet loué afin que nous puissions le réparer ou le remplacer le plus rapidement possible. Selon la nature du problème, il se peut que cela ne soit pas possible pendant votre séjour, mais nous nous efforcerons de résoudre le problème rapidement.

La présente location est faite aux charges et conditions habituelles et de droit en pareille matière et le locataire s'engage notamment à:

- ne destiner les lieux qu'à l'habitation sans occasionner de troubles de voisinage (bruits, odeurs, fumées, lumières, etc...);
- ne céder ou sous-louer en aucun cas la présente location, même à titre gracieux, sauf l'accord écrit du loueur;
- ne modifier en rien, ni les lieux, ni la disposition des meubles;
- autoriser le loueur à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location et cesi sans prétendre à une indemnité ou une réduction de loyer.